

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 787

16 avril 2010

### SOMMAIRE

<b>ACOLIN Fund Management S.A.</b> .....	<b>37776</b>	<b>Marlo S.A.</b> .....	<b>37750</b>
<b>AI Global Investments S.à r.l.</b> .....	<b>37766</b>	<b>Massena S.A., SPF</b> .....	<b>37775</b>
<b>Anosoc S.A.</b> .....	<b>37769</b>	<b>Merck-Finanz AG</b> .....	<b>37734</b>
<b>Arraxis S.A.</b> .....	<b>37752</b>	<b>Murilux Holding S.A.</b> .....	<b>37776</b>
<b>B &amp; B River S.A. S.P.F.</b> .....	<b>37769</b>	<b>Naga Investment S.A., SPF</b> .....	<b>37734</b>
<b>BlackRock Global Funds</b> .....	<b>37736</b>	<b>Nitlux AG</b> .....	<b>37766</b>
<b>Borely Development S.A.</b> .....	<b>37733</b>	<b>Panlip S.A., SPF</b> .....	<b>37735</b>
<b>Breeders Trust</b> .....	<b>37776</b>	<b>Perlmar S.A.</b> .....	<b>37749</b>
<b>Breteuil Strategies S.A.</b> .....	<b>37733</b>	<b>Piguet Strategies</b> .....	<b>37753</b>
<b>Bull Fund</b> .....	<b>37765</b>	<b>Platanes S.A.</b> .....	<b>37752</b>
<b>Cadanor S.A.</b> .....	<b>37770</b>	<b>Pleimount Participations S.A., SPF</b> .....	<b>37735</b>
<b>Car International Finance S.A.</b> .....	<b>37734</b>	<b>Prado Investissement S.A.</b> .....	<b>37732</b>
<b>Codecis International S.A.</b> .....	<b>37731</b>	<b>RDC International S.à r.l.</b> .....	<b>37754</b>
<b>Codipart S.A., SPF</b> .....	<b>37770</b>	<b>Sanapharm Investments S.A.</b> .....	<b>37731</b>
<b>Consolidated Securities Investments S.A.</b> .....	<b>37773</b>	<b>Sanpaolo Bank S.A.</b> .....	<b>37745</b>
<b>Conventum</b> .....	<b>37764</b>	<b>Schroder International Selection Fund</b> ...	<b>37750</b>
<b>C.R.B. S.A., SPF</b> .....	<b>37774</b>	<b>Sebas S.A.</b> .....	<b>37735</b>
<b>Danbel</b> .....	<b>37751</b>	<b>Selectra Investments SICAV</b> .....	<b>37753</b>
<b>DHCT II Luxembourg S.à r.l.</b> .....	<b>37770</b>	<b>Sicav Patrimoine Investissements</b> .....	<b>37731</b>
<b>Euripides S.A.</b> .....	<b>37730</b>	<b>Sicav Patrimoine Investissements</b> .....	<b>37744</b>
<b>FINLUX HOLDING - Compagnie Luxem- bourgeoise de Finance et de Gestion S.A.H.</b> .....	<b>37774</b>	<b>Sipam Participations S.A.</b> .....	<b>37730</b>
<b>Gardenia Holding S.A.</b> .....	<b>37744</b>	<b>Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions</b> .....	<b>37753</b>
<b>Gemea S.A.</b> .....	<b>37732</b>	<b>Sofimat S.A. S.P.F.</b> .....	<b>37742</b>
<b>Gestfin</b> .....	<b>37765</b>	<b>Solisto SA</b> .....	<b>37742</b>
<b>G.I. Beteiligung S.A.</b> .....	<b>37743</b>	<b>State Street Bank Luxembourg S.A.</b> .....	<b>37745</b>
<b>Hiorts Finance S.A.</b> .....	<b>37774</b>	<b>Temtrade S.A.</b> .....	<b>37743</b>
<b>Ideal Invest Sicav</b> .....	<b>37751</b>	<b>TOCQUEVILLE FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF"</b> .....	<b>37736</b>
<b>Immobilière Ciel S.A.</b> .....	<b>37743</b>	<b>Urcia S.A.</b> .....	<b>37732</b>
<b>Lavande S.A.</b> .....	<b>37752</b>	<b>Vador S.A.</b> .....	<b>37742</b>
<b>Le Bois du Breuil S.A.</b> .....	<b>37775</b>	<b>Voronet S.A.</b> .....	<b>37733</b>
<b>Librefort A.G.</b> .....	<b>37730</b>	<b>WATTENWIL S.A., société anonyme holding</b> .....	<b>37764</b>
<b>Magenta International S.A.</b> .....	<b>37775</b>		

**Librefort A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.  
R.C.S. Luxembourg B 65.468.

Les actionnaires sont convoqués en

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

le 7 mai 2010, à 11.00 heures, au siège de la société à L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion relatifs à l'exercice clos au 21/11/2009, présentation des comptes annuels arrêtés au 21/11/2009.  
Approbation des comptes annuels de l'exercice clos au 21/11/2009.
2. Affectation du résultat de l'exercice clos au 21/11/2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 21/11/2009.
4. Divers.

Tout actionnaire a le droit d'assister personnellement à cette assemblée ou de s'y faire représenter par une personne de son choix.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010032218/9323/20.

---

**Sipam Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.  
R.C.S. Luxembourg B 13.937.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 03 mai 2010 à 15:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010035049/696/15.

---

**Euripides S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 103.044.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 10 mai 2010 à 11.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. nomination des administrateurs et Commissaire aux Comptes;
7. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010036228/10/19.

---

**Sanapharm Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 86.948.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *03 mai 2010* à 11:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010035050/696/17.

---

**Codecis International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 124.925.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le *04 mai 2010* à 14:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010035051/696/17.

---

**Sicav Patrimoine Investissements, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.954.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui sera tenue au siège social de la société, le *10 mai 2010* à 10.00 heures et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. La présentation et l'approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des auditeurs au 31 décembre 2009;
2. L'approbation des comptes au 31 décembre 2009;
3. L'affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. La décharge aux administrateurs;
5. Les élections statutaires;
6. Divers.

Les actionnaires ne pouvant assister à cette assemblée sont informés qu'une procuration est disponible sans frais au siège social de la société.

*Pour le compte du Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040284/755/20.

---

**Gemea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 113.202.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *10 mai 2010* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010036229/10/18.

---

**Urca S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 113.203.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *10 mai 2010* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010036230/10/18.

---

**Prado Investissement S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 100.650.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *10 mai 2010* à 15.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010036231/10/18.

---

**Breteuil Strategies S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 100.652.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *10 mai 2010* à 16.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010036232/10/18.

---

**Borely Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.  
R.C.S. Luxembourg B 100.653.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le *10 mai 2010* à 17.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2009;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2009;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010036233/10/18.

---

**Voronet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 101.516.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *4 mai 2010* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Nominations statutaires.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040275/1023/18.

---

**Merck-Finanz AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 9.108.

Die Aktionäre und Inhaber von Obligationen sind gebeten an der in Luxemburg anberaumten

**ORDENTLICHEN HAUPTVERSAMMLUNG**

welche am 7. Mai 2010 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, mit folgender Tagesordnung stattfinden wird, teilzunehmen.

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und des Geschäftsberichtes für das Jahr 2009, sowie des Berichtes des Aufsichtskommissars;
2. Annahme des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2009, Verwendung des Jahrergebnisses;
3. Beschlussfassung über die Tätigkeit des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars, mit anschließender Entlastung;
4. Stautarische Ernennungen;
5. Verschiedenes.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2010038598/1017/19.

**Car International Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 12.565.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE**

qui aura lieu le 03 mai 2010 à 10:00 heures à 6901 LUGANO (CH), Riva Vela 12, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats aux 31 décembre 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Reconduction des mandats
5. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
6. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010038599/696/19.

**Naga Investment S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.487.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 5 mai 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040267/1023/16.

**Panlip S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 59.366.

The shareholders are convened hereby to attend the

**ORDINARY GENERAL MEETING**

of the company, which will be held at the headoffice, on *May 5, 2010* at 9.00 a.m.

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2009 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2009.
4. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010040268/1023/16.

---

**Pleimount Participations S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 38.163.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *5 mai 2010* à 12.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040269/1023/16.

---

**Sebas S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 87.141.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le *3 mai 2010* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040270/1023/16.

---

**TOCQUEVILLE FINANCE S.A., société de gestion de patrimoine familial, "SPF", Société Anonyme -  
Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 40.783.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 3 mai 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040273/1023/17.

**BlackRock Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 6.317.

In the year two thousand and ten, on the twenty-sixth day of March.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of "BLACKROCK GLOBAL FUNDS", having its registered office at 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated on June 14, 1962, the articles of incorporation of which (the "Articles of Incorporation") were published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), on July 21, 1962 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under n° B 6.317. The Articles of Incorporation were amended for the last time by deed of the undersigned notary of 18 May 2007, published in the Mémorial n° 1327, on 2 July 2007.

The meeting was declared open at 11.15 a.m. and was presided over by Mrs Sandra Pratesi, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr Peter Bun, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting appointed as scrutineer Mr Yann Foll, employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The shareholders represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxies of the shareholders represented and by the members of the board. Said list and proxies initialled "ne varietur" by the members of the board will be annexed to this document, to be registered with this deed.

II. This meeting has been convened by notices containing the agenda published in the Memorial, in the Luxemburger Wort and in the Letzebuenger Journal on 23 February 2010 and on 11 March 2010, in the Die Presse on 23 February 2010 and on 11 March 2010, in the Berlingske Tidende, the Helsingin Sanomat, the La Tribune, the Börsenzeitung, the Naftemporiki, the Milano Finanza, the HFD, the Diario de Noticias, the Expansion and the Financial Times on 23 February 2010.

III. The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

1. To amend the penultimate paragraph of article 5 of the articles of association to provide the power for the board of Directors of the Company to merge a sub-class of a Fund with another sub-class of a different Fund.

2. To include an additional paragraph at the end of Article 5 to confirm that shares of the Company are made widely available for investment by the general public to show genuine diversity of ownership.

3. To decide that the Company shall cease to issue further bearer shares and that all bearer shares in issue shall be cancelled and replaced by an equal number of registered shares and, consequently, to amend the first, fourth, fifth, sixth and seventh paragraphs of article 6 of the articles of association to delete references to bearer shares.

4. To amend the first paragraph of article 11 of the articles of association to replace the word "delays" by "notice periods".

5. To delete the second paragraph of article 12 of the articles of association referring to publication requests in case bearer shares are in issue.

6. To amend the fourth paragraph of article 14 of the articles of association to delete the reference to cable and telegram as a means for the directors to appoint a proxy and to add that such appointment may be made by any other communication media.

7. To amend the fifth paragraph of article 21 of the articles of association to provide that the aggregate value above which redemptions and conversions may be deferred will be disclosed in the Company's current prospectus.

8. To amend the tenth paragraph of article 21 of the articles of association to provide that the amount of payment to a single shareholder above which the Company may defer the despatch or transfer of such an amount will be disclosed in the Company's current prospectus.

9. To amend the first paragraph of article 23 of the articles of association to provide that the net asset value of the Company may be calculated up to such number of decimal places as the board of directors of the Company deems appropriate.

10. To decide that the effective date of the above changes shall be 26 April 2010 or any other date as the shareholders may decide.

In view of the fact that this meeting was duly convened for the second time, no quorum having been reached on 22 February 2010 at a first meeting, the shareholders may validly decide on all the items of the agenda without quorum.

The Chairman of the meeting commented the proposed changes, which are incorporated in a restated text of the Articles of Association, which was reviewed by the shareholders participating in the meeting, who approved these proposals made by the Board of Directors and RESOLVED by more than two third majority vote, as detailed in the attendance list, to APPROVE the changes as follows:

*First resolution*

The Shareholders RESOLVED to amend the penultimate paragraph of article 5 of the articles of association as follows:

"The board of directors may decide to create within each class of shares two or more sub-classes whose assets will be commonly invested pursuant to the specific investment policy of the class concerned but where a specific sales and redemption charge structure, hedging policy or other specific feature is applied to each sub-class. The board of directors may also decide, at any time, to close a particular sub-class of shares, or, subject to at least 30 days' prior notice to the shareholders of the relevant sub-class, to merge such subclass with another sub-class of shares of the same or of another Fund."

*Second resolution*

The Shareholders RESOLVED to include an additional paragraph at the end of Article 5 as follows:

"Shares in each Fund of the Company shall be made widely available for investment by the general public and in the case of specific classes of shares to institutional investors. Shares in each of the Funds shall be marketed and made available sufficiently widely to reach the intended categories of investors, and in a manner appropriate to attract those categories of investors."

*Third resolution*

The Shareholders RESOLVED that the Company shall cease to issue further bearer shares and that all bearer shares in issue shall be cancelled and replaced by an equal number of registered shares.

Consequently, the Shareholders RESOLVED to amend the first, fourth, fifth, sixth and seventh paragraphs of article 6 of the articles of association as follows:

**First paragraph.** "The Company shall only issue shares in registered form. Where a registered shareholder does not elect to obtain share certificates, he will receive instead a confirmation of his shareholding. If a registered shareholder desires that more than one share certificate be issued for his shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder. Share certificates shall be signed by two directors. Both such signatures may be either manual, or printed, or by facsimile. However, one of such signatures may be by a person delegated to this effect by the board of directors. In such latter case, it shall be manual. The Company may issue temporary share certificates in such form as the board of directors may from time to time determine."

**Fourth, fifth, sixth and seventh paragraphs.** "If payment made by any subscriber results in the issue of a share fraction, such fraction shall be entered into the register of shareholders. It shall not be entitled to vote but shall, to the extent the Company shall determine, be entitled to a corresponding fraction of the dividend.

Payments of dividends, if any, will be made to shareholders at their addresses in the register of shareholders.

All issued shares of the Company shall be inscribed in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated therefor by the Company and such Register shall contain the name of each holder of inscribed shares, his residence or elected domicile so far as notified to the Company, the number and class of shares held by him and the amount paid in on each such share. Every transfer of a share shall be entered in the register of shareholders.

Transfer of registered shares shall be effected (a) if share certificates have been issued, by inscription of the transfer to be made by the Company upon delivering the certificate or certificates representing such shares to the Company along

with other instruments of transfer satisfactory to the Company, and (b), if no share certificates have been issued, by written declaration of transfer to be inscribed in the register of shareholders, dated and signed by the transferor and transferee, or by persons holding suitable powers of attorney to act therefor."

*Fourth resolution*

The Shareholders RESOLVED to amend the first paragraph of article 11 of the articles of association as follows:

"The quorum and notice periods required by the laws shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein."

*Fifth resolution*

The Shareholders RESOLVED to delete the second paragraph of article 12 of the articles of association referring to publication requests in case bearer shares are in issue.

*Sixth resolution*

The Shareholders RESOLVED to amend the fourth paragraph of article 14 of the articles of association as follows:

"Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by any other communication media another director as his proxy. Directors may also cast their vote in writing or by, telecopier or by any other communication media. Directors may also assist at meetings of the board of directors by means of conference call and video-conference."

*Seventh resolution*

The Shareholders RESOLVED to amend the fifth paragraph of article 21 of the articles of association as follows:

"The Company will not be bound to redeem or convert any shares of a Fund on any one Valuation Day if there are redemption or outgoing conversion orders that day for all classes of shares of that Fund with such aggregate value as determined by the board of directors and disclosed in the Company's current prospectus and the Company may defer redemptions and conversions in exceptional circumstances that may, in the opinion of the board of directors, adversely affect the interests of holders of any class or classes of shares of that Fund as described in the Company's current prospectus."

*Eighth resolution*

The Shareholders RESOLVED to amend the tenth paragraph of article 21 of the articles of association as follows:

"If any such amount payable to a single shareholder exceeds an amount determined by the board of directors and disclosed in the Company's current prospectus, the board of directors may defer the despatch or transfer as the case may be of all or part of such amount to a date not later than the seventh Business Day after the date on which it would otherwise have been payable."

*Ninth resolution*

The Shareholders RESOLVED to amend the first paragraph of article 23 of the articles of association as follows:

"The net asset value of shares of each class of shares in the Company shall be expressed in the currency of the relevant class of shares and in such other currency as the board of directors shall from time to time determine as a per share figure and shall be determined in respect of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company corresponding to each class of shares, being the value of the assets of the Company corresponding to such class less its liabilities attributable to such class, by the number of shares of the relevant class then outstanding and shall be rounded up or down to such number of decimal places, as the board of directors deems appropriate, of the currency in which such Shares are designated, with half a decimal being rounded up. If since the last valuation of the relevant date there has been a material change in the quotations on the markets on which a substantial portion of the investments of the Company attributable to a particular class of shares are dealt or quoted, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation, provided that in such case all subscriptions, conversions and redemptions to be effected on the basis of the first valuation must be made on the basis of such second valuation."

*Tenth resolution*

The Shareholders RESOLVED that the effective date of the above changes shall be 26 April 2010.

There being no further item on the agenda the meeting was then closed at 11.35 a.m. and these minutes signed by the members of the board and the notary.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this extraordinary general meeting of shareholders are estimated at thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the appearing persons signed together with Us the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-six mars.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "BLACKROCK GLOBAL FUNDS", ayant son siège social au 1A, Hoehenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée en date du 14 juin 1962, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") en date du 21 juillet 1962 et enregistrés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 6.317. Les Statuts ont été modifiés en dernier lieu par un acte du notaire soussigné reçu le 18 mai 2007, publié au Mémorial n° 1327 en date du 2 juillet 2007.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.15 heures sous la présidence Madame Sandra Pratesi, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président désigne comme secrétaire Monsieur Peter Bun, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Monsieur Yann Foll, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Madame le Président déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires représentés et le nombre des actions détenues par chacun d'entre eux figurent sur une liste de présence signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau. Cette liste de présence et les procurations marquées "ne varietur" par les membres du bureau demeureront jointes à l'original du présent acte et seront enregistrées avec celui-ci.

II. Cette assemblée a été convoquée au moyen de lettres de convocation contenant l'ordre du jour et publiées au Mémorial, dans le Luxemburger Wort et dans le Letzebuurger Journal le 23 février 2010 et le 11 mars 2010, dans Die Presse le 23 février 2010 et le 11 mars 2010, dans Berlingske Tidende, Helsingin Sanomat, La Tribune, Börsenzeitung, Naftemporiki, Milano Finanza, HFD, Diario de Noticias, Expansion et Financial Times le 23 février 2010.

III. L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant:

1. De modifier l'avant dernier paragraphe de l'article 5 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de la Société de fusionner une sous-catégorie d'actions d'un Compartiment avec une autre sous-catégorie d'actions d'un Compartiment différent.

2. D'inclure un paragraphe additionnel à la fin de l'article 5 des statuts afin de confirmer que les actions de la Société sont rendues disponibles largement pour un investissement par le public général afin de montrer une diversité véritable de propriété.

3. De décider que la Société n'émettra plus de titres au porteur et que tous les titres au porteur seront annulés et remplacés par un nombre égal de titres nominatifs et, par conséquent, de modifier les premier, quatrième, cinquième, sixième et septième paragraphes de l'article 6 des statuts afin de supprimer les références aux titres au porteur.

4. De modifier le premier paragraphe de l'article 11 des statuts afin de remplacer le mot "délais" par "délais".

5. De supprimer le deuxième paragraphe de l'article 12 des statuts se référant aux exigences de publication en cas d'émission de titres au porteur.

6. De modifier le quatrième paragraphe de l'article 14 des statuts afin de supprimer la référence à télex et télégramme comme moyen pour les administrateurs de nommer un mandataire et de rajouter que cette nomination peut se faire par tout autre moyen de communication.

7. De modifier le cinquième paragraphe de l'article 21 des statuts afin de prévoir que la valeur agrégée au-dessus de laquelle les rachats et conversions peuvent être différés sera indiqué dans le prospectus en vigueur de la Société.

8. De modifier le dixième paragraphe de l'article 21 des statuts afin de prévoir que le montant remboursable à un actionnaire au-dessus duquel la Société peut différer le paiement ou le transfert de ce montant sera indiqué dans le prospectus en vigueur de la Société.

9. De modifier le premier paragraphe de l'article 23 des statuts afin de prévoir que la valeur nette d'inventaire de la Société peut être calculée à tel nombre de décimales que le conseil d'administration jugera approprié.

10. De décider que le date effective des ces changements sera le 26 avril 2010 ou toute autre date déterminée par les actionnaires.

Étant donné que cette assemblée a été dûment convoquée pour la deuxième fois, le quorum nécessaire n'ayant pas été atteint à la première assemblée en date du 22 février 2010, les actionnaires pourront valablement décider au sujet de tous les points de l'ordre du jour sans quorum.

Le Président de l'assemblée commente les changements proposés qui sont incorporés dans un texte reformulé des statuts qui a été revu par les actionnaires participant à l'assemblée, qui ont approuvé ces propositions émanant du Conseil d'Administration et ont pris les RÉSOLUTIONS suivantes, par un vote d'une majorité de plus de deux tiers, comme détaillé dans la liste de présence:

*Première résolution*

Les actionnaires DÉCIDENT de modifier l'avant dernier paragraphe de l'article 5 des statuts comme suit:

"Le conseil d'administration peut décider de créer à l'intérieur de chaque catégorie d'actions deux ou plusieurs sous-catégories d'actions dont le produit d'émission sera généralement investi conformément à la politique d'investissement spécifique de la catégorie concernée, mais où une structure spécifique de commission de vente et de rachat ou une politique de couverture ou une autre spécificité est appliquée à chaque sous-catégorie. Le conseil d'administration peut également décider, à tout moment, de clôturer une sous-catégorie d'actions particulière ou, moyennant un préavis d'au moins 30 jours aux actionnaires de la sous-catégorie concernée, de fusionner une telle sous-catégorie avec une autre sous-catégorie du même ou d'un autre Compartiment."

*Deuxième résolution*

Les actionnaires DÉCIDENT d'insérer un dernier paragraphe à l'article 5 des statuts comme suit:

"Les actions dans tout Compartiment de la Société seront rendues largement disponibles pour un investissement par le public général et, dans le cas de certaines catégories d'actions, par des investisseurs institutionnels. Les actions dans tous les Compartiments seront commercialisées et rendues disponibles suffisamment largement pour atteindre les catégories d'investisseurs voulues et de manière appropriée pour attirer ces catégories d'investisseurs."

*Troisième résolution*

Les actionnaires DÉCIDENT que la Société n'émettra plus de titres au porteur et que tous les titres au porteur sont annulés et remplacés par un nombre égal de titres nominatifs.

En conséquence, les actionnaires DÉCIDENT de modifier les premier, quatrième, cinquième, sixième et septième paragraphes de l'article 6 des statuts comme suit:

**Premier paragraphe.** "La Société n'émettra que des actions nominatives. Au cas où un actionnaire nominatif ne demande pas expressément que des certificats soient émis, il recevra une confirmation de son actionnariat. Si un actionnaire nominatif désire que plus d'un certificat soit émis pour ses actions, le coût de ces certificats additionnels pourra être mis à charge de l'actionnaire. Les certificats seront signés par deux administrateurs. Les deux signatures pourront être soit manuscrites, soit imprimées, soit par facsimilé. Toutefois l'une des signatures pourra être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. Dans ce cas, elle doit être manuscrite. La Société pourra émettre des certificats provisoires dans les formes qui seront déterminées périodiquement par le conseil d'administration."

**Quatrième, cinquième, sixième et septième paragraphes.** "Si le paiement effectué par un souscripteur aboutit à l'émission de fractions d'actions, cette fraction sera inscrite au registre des actionnaires. Elle ne conférera pas de droit de vote, mais donnera droit, dans les conditions à déterminer par la Société, à des fractions de dividendes correspondants.

Le paiement de dividendes, s'il y en a, aux actionnaires nominatifs se fera à leur adresse portée au registre des actionnaires.

Toutes les actions émises par la Société seront inscrites au registre des actionnaires qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par la Société et ce registre doit indiquer le nom de chaque propriétaire d'actions nominatives, sa résidence ou son domicile élu dans la mesure où il a été notifié à la Société, le nombre d'actions qu'il détient et le montant payé sur chacune des actions. Tout transfert d'actions sera inscrit au registre des actions.

Le transfert d'actions nominatives se fera (a) si des certificats ont été émis, par inscription du transfert à opérer par la Société suite à la remise à la Société du ou des certificats représentant ces actions, ensemble avec tous autres documents de transfert jugés satisfaisants par la Société, et (b) s'il n'a pas été émis de certificats, par une déclaration de transfert écrite portée au registre des actions, datée et signée par le cédant et le cessionnaire, ou par leur mandataire justifiant des pouvoirs requis."

*Quatrième résolution*

Les actionnaires DÉCIDENT de modifier le premier paragraphe de l'article 11 des statuts comme suit:

"Les quorum et délais requis par les lois régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts."

*Cinquième résolution*

Les actionnaires DÉCIDENT de supprimer le deuxième paragraphe de l'article 12 des statuts se référant aux exigences de publication en cas d'émission de titres au porteur.

*Sixième résolution*

Les actionnaires DÉCIDENT de modifier le quatrième paragraphe de l'article 14 des statuts comme suit:

"Tout administrateur pourra se faire représenter en désignant par écrit ou tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Ils pourront également voter par lettre, télécopieur ou par tout autre moyen de communication. Les administrateurs pourront également assister aux réunions par conférence téléphonique et conférence vidéo."

*Septième résolution*

Les actionnaires DÉCIDENT de modifier le cinquième paragraphe de l'article 21 des statuts comme suit:

"La Société ne sera pas tenue de racheter ou convertir des actions d'un Compartiment lors d'un Jour d'Evaluation s'il y a des ordres de rachat ou de conversion ce jour pour toutes les classes d'actions de ce Compartiment ayant ensemble une valeur telle que déterminée par le conseil d'administration et décrit dans le prospectus en vigueur de la Société et la Société pourra déferer les rachats et conversions dans des circonstances exceptionnelles qui pourront, selon l'opinion du conseil d'administration, avoir un impact adverse sur l'intérêt des actionnaires d'une classe ou de classes d'actions de ce Compartiment comme décrit dans le prospectus en vigueur de la Société."

*Huitième résolution*

Les actionnaires DÉCIDENT de modifier le dixième paragraphe de l'article 21 des comme suit:

"Si le montant remboursable à un actionnaire excède un montant déterminé par le conseil d'administration et décrit dans le prospectus en vigueur de la Société, le Conseil peut différer le paiement ou, le cas échéant, le transfert de tout ou partie de ce montant à une date n'excédant pas sept Jours Ouvrables après la date à laquelle le montant aurait été payable."

*Neuvième résolution*

Les actionnaires DÉCIDENT de modifier le premier paragraphe de l'article 23 des statuts comme suit:

"La valeur nette d'inventaire des actions, pour chaque catégorie d'actions de la Société, s'exprimera par un chiffre par action dans la devise de la catégorie d'actions concernée et dans toute autre devise déterminée périodiquement par le conseil d'administration et sera déterminée à chaque date d'évaluation, en divisant les avoirs nets de la Société correspondant à chaque catégorie d'actions, constituée par la valeur des avoirs de la Société correspondant à cette catégorie d'actions moins les engagements attribuables à cette catégorie d'actions par le nombre d'actions en circulation dans cette catégorie d'actions, et sera arrondi ou réduit à tel nombre de décimales que le conseil d'administration jugera approprié, de la devise dans laquelle ces actions sont désignées, une demie décimale étant arrondie vers le haut. Si depuis l'évaluation à la date déterminée, il y a eu une modification importante des cotations sur les marchés sur lesquels une partie substantielle des investissements de la Société appartenant à une catégorie d'actions sont négociés ou cotés la Société peut, pour sauvegarder les intérêts de la Société et des actionnaires, annuler la première évaluation et effectuer une deuxième évaluation, étant entendu que dans un tel cas la deuxième évaluation sera applicable à toutes les souscriptions, les rachats et conversions effectués sur base de la première évaluation."

*Dixième résolution*

Les actionnaires DÉCIDENT que les changements entrent en vigueur en date du 26 avril 2010.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été levée à 11.35 heures et le procès-verbal a été signée par les membres du bureau et par le notaire.

*Frais*

Les dépenses, frais et rémunérations, et toutes autres charges qui pourraient incomber à la Société en raison de cette assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sont estimés à mille euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des personnes comparant ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête du présent, et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous le présent acte.

L'acte ayant été lu aux personnes comparantes qui sont toutes connues par le Notaire par leurs nom, prénom, statut et résidence, les personnes comparantes ont signé avec Nous le Notaire l'original du présent acte.

Signé: S. PRATESI, P. BUN, Y. FOLL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 1<sup>er</sup> avril 2010. Relation: EAC/2010/3850. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).  
Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association.

Belvaux, le 8 avril 2010.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2010038341/314.

(100049433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2010.

---

**Sofimat S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 43.548.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 3 mai 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2009.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040271/1023/17.

---

**Solisto SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.863.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 5 mai 2010 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040272/1023/16.

---

**Vador S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.862.

---

The shareholders are convened hereby to attend the

**ORDINARY MEETING**

of the company, which will be held at the head office, on May 5, 2010 at 11.00 p.m.

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2009 and allotment of results.

3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2009.
4. Miscellaneous.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010040274/1023/16.

---

**Temtrade S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 49.797.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

de la société qui se tiendra extraordinairement le mercredi 5 mai 2010 à 10.00 heures au siège social de la société à L-9053 Ettelbruck, 45, avenue J.F. Kennedy, avec

*l'Ordre du jour:*

1. Présentation et discussion des rapports du Conseil d'Administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice clôturé au 31.12.2009;
2. Présentation et approbation des comptes annuels arrêtés au 31.12.2009;
3. Affectation du résultat;
4. Décharge à donner aux organes de la société;
5. Décision à prendre sur base de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915;
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040276/561/19.

---

**G.I. Beteiligung S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 55.517.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 3 mai 2010 à 18.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au Conseil d'Administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040277/506/16.

---

**Immobilière Ciel S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 98.641.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra jeudi 6 mai 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.

5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de M. Pietro LONGO de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
7. Nomination de Mme Mounira MEZIADI, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 12 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
8. Divers.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010040280/29/23.

---

**Gardenia Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 14.854.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 3 mai 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040278/506/16.

---

**Sicav Patrimoine Investissements, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 54.954.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui sera tenue au siège social de la Société le 10 mai 2010 à 10.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

**I. Modification statutaire**

Modification de la première phrase du premier paragraphe de l'article 10 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra conformément à la loi à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, qui sera fixé dans l'avis de convocation, le quatrième jeudi d'avril à seize heures.»

**II. Divers.**

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont informés que la résolution ci-dessus requiert un quorum de 50% des actions en circulation et la résolution ne sera valablement votée que si elle est prise à la majorité des deux tiers des actions présentes ou représentées.

Si le quorum de 50% des actions en circulation n'est pas atteint lors de l'assemblée, l'assemblée générale des actionnaires sera ré-convoquée pour 25 juin 2010 à 10.45 heures et, à cette nouvelle assemblée, les décisions seront prises sans exigences de quorum à la majorité simple des actions présentes et représentées à l'assemblée.

Les actionnaires qui ne peuvent pas assister en personne à l'assemblée sont informés qu'une procuration est disponible sans frais au siège social de la Société. Celle-ci restera valable, le cas échéant, pour l'assemblée générale extraordinaire telle que re-convoquée.

Le texte des modifications des statuts peut être consulté, sans frais, au siège social de la Société.

*Pour le compte du Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040285/755/28.

---

**State Street Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 32.771.

**Sanpaolo Bank S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 18.498.

—  
**COMMON MERGER PROPOSAL**

This common merger proposal is entered into on 7<sup>th</sup> April 2010  
between

(1) State Street Bank Luxembourg S.A., a société anonyme with registered office at 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 32.771 (hereinafter referred to as the "Absorbing Company"),

and

(2) Sanpaolo Bank S.A., a société anonyme with registered office at 8, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 18.498 (hereinafter referred to as the "Absorbed Company", and together with the Absorbing Company the "Merging Companies")

The Merging Companies have recorded the following common merger proposal (the "Merger Proposal"):

WHEREAS

The board of directors of the Absorbing Company and the board of directors of the Absorbed Company propose, subject to the prior satisfaction of certain conditions precedent, the merger by absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company (the "Merger") in accordance with Articles 261 to 276 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"). Upon the effectiveness of the Merger, all the assets and liabilities of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company by operation of law, the Absorbed Company shall be dissolved without liquidation and all its shares shall be cancelled. The Absorbing Company shall persist as legal entity.

The proposed Merger is subject to the conditions precedent that prior to the Effective Date (as defined below), the acquisition of all the shares of the Absorbed Company by the Absorbing Company has been completed, which is subject to completion of all necessary regulatory approvals, including the approval by the Bank of Italy (the "SP Completion") and the Absorbing Company has become the sole shareholder of the Absorbed Company. Moreover, the Merger is subject to the condition precedent that the shareholders of the Merging Companies, following the SP Completion, will approve the Merger in accordance with Article 263 of the Law in separate extraordinary general meetings.

Based on the above, the boards of directors of the Merging Companies have established this Merger Proposal in accordance with Article 261 of the Law.

**1. State Street Bank Luxembourg S.A.** The Absorbing Company is existing under the name of State Street Bank Luxembourg S.A. and is a société anonyme with registered office at 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 32.771.

The Absorbing Company's corporate object is primarily to perform banking, financial, securities and fiduciary activities, as well as incidental activities thereto and to engage in leasing and factoring activities, both in Luxembourg and abroad, for its own account or for account of its customers. The Absorbing Company can establish or take part in finance or other companies or acquire, encumber or dispose of real estate in Luxembourg or abroad, either for its own account or for account of its customers. Besides, the Absorbing Company can engage in any kind of business suitable for the enhancement of its interest and for the attainment of its object.

The subscribed capital of the Absorbing Company is set at sixty-five million three hundred twenty-five Euro (EUR 65,000,325) represented by four hundred thousand and two (400,002) shares without nominal value all of which are fully paid up.

**2. Sanpaolo Bank S.A.** The Absorbed Company is existing under the name of Sanpaolo Bank S.A. and is a société anonyme with registered office at 8, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B-18.498.

The Absorbed Company's corporate object is the performance of banking, financial, industrial, commercial and real estate activities on its own account or for the account of third parties, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad and the acquisition and holding of participations of whatsoever nature and generally the performance of all operations which can contribute directly or indirectly to the realization of this corporate object, this provision to be interpreted in the broadest manner.

The subscribed capital of the Absorbed Company is set at one hundred forty million Euro (EUR 140,000,000), represented by one million six hundred eighty-five thousand five hundred eighty-six (1,685,586) shares without designation of a nominal value.

The Absorbed Company is currently held by Intesa Sanpaolo S.p.A. However, upon the completion of the acquisition of all the shares of the Absorbed Company by the Absorbing Company and in any event prior to the Effective Date (as defined below), the Absorbing Company will hold all the shares in the Absorbed Company.

**3. Conditions and Legal effects of the Merger.** As at the Effective Date (as defined below), the Absorbing Company contemplates to merge with and absorb the Absorbed Company under the procedure of a merger by absorption as provided for in Articles 261 to 276 of the Law.

The proposed Merger is subject to the condition precedent that prior to the Effective Date (as defined below), the SP Completion has occurred and the Absorbing Company has become the sole shareholder of the Absorbed Company. Moreover, the Merger is subject to the condition that the shareholders of the Merging Companies, following the SP Completion, have approved the Merger in accordance with Article 263 of the Law in separate extraordinary general meetings. However, no extraordinary general meeting of shareholders of the Merging Companies with respect to the approval of the Merger shall be held before 18 May 2010 nor the SP Completion as a result of which the Absorbing Company will own 100% of the Absorbed Company.

Pursuant to the Merger, the Absorbed Company will transfer all its assets and liabilities, including for the avoidance of doubt with any encumbrances or charges thereon, to the Absorbing Company, the Absorbed Company shall be dissolved without liquidation and all its shares shall be cancelled. The Absorbing Company shall persist as legal entity.

**4. Valuation / Exchange ratio.** The assets and liabilities of the Absorbed Company shall be transferred to the Absorbing Company at accounting book value on the Effective Date.

Given that the Merger is conditional upon the completion of the acquisition of all the shares of the Absorbed Company by the Absorbed Company prior to the Effective Date and that as a consequence the Absorbing Company will become the sole shareholder of the Absorbed Company before the holding of the extraordinary general meetings of shareholders of each of the Merging Companies convened to approve the Merger, no new shares in the Absorbing Company will be issued in consideration for the transfer of the Absorbed Company's assets and liabilities, all the Absorbed Company's shares will be cancelled and the Merger will not result in a change of the issued share capital of the Absorbing Company.

Since no shares in the Absorbing Company will be issued in the framework of the Merger, no exchange ratio needs to be determined, no specific valuation methods are to be used or applied and no formalities for the exchange of shares shall as a consequence apply.

**5. Merger formalities.** The Absorbing Company shall carry out all formalities including such announcements as are prescribed by law, which are necessary or useful to carry out and to effect the Merger and to transfer and assign the assets and liabilities of the Absorbed Company in accordance with Article 274 of the Law.

As far as legally required, the Absorbed Company will execute any documents and perform any acts, if necessary, before the Effective Date (as defined below), in order to allow the transfer of its assets and liabilities to the Absorbing Company following the Merger.

**6. Effective Date of the Merger.** The Merger shall be effective on the date at which the shareholders of the Absorbed Company and the Absorbing Company will decide on the approval of the Merger (the "Effective Date"). Such Effective Date may however not be earlier than (i) 18 May 2010 and (ii) the date of the SP Completion.

Towards third parties, the merger will become effective upon publication in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, the Luxembourg Official Gazette, of the notarial deeds recording the minutes of the extraordinary general meetings of shareholders of the Absorbed Company and the Absorbing Company approving the Merger.

All assets and liabilities of the Absorbed Company are transferred to the Absorbing Company with effect on the Effective Date.

Solely and exclusively for accounting and tax purposes (and, without limitation, specifically not for legal or other purposes), the operations of the Absorbed Company shall be treated as being carried out on behalf of the Absorbing Company as from 1 January 2010.

**7. Financial Accounts.** The financial statements of the Merging Companies for the financial years ended as at 31 December 2007, 31 December 2008 and 31 December 2009 were drawn up and approved by the shareholders of the Merging Companies.

**8. Advantages granted to the Directors and the Independent Auditors.** No special advantages have been or shall be granted in connection with the Merger to the members of the board of directors and/or the independent auditors of the Merging Companies.

The mandate of the directors of the Absorbed Company and of the independent auditor of the Absorbed Company will come to an end on the Effective Date.

**9. Treatment of special rights.** There are no natural or legal persons who or that have special rights, other than in their capacity of shareholders, within the meaning of Article 261 (2) (f) of the Law.

**10. Waiver to independent expert's report.** The shareholders of the Merging Companies have unanimously waived (and will confirm such waiver at the extraordinary general meeting of shareholders of the Merging Companies approving

the Merger), in accordance with Article 266 (5) of the Law, the requirement to have the Merger Proposal examined by one or several independent expert(s) and to have a report established by such independent expert(s) on the Merger Proposal in accordance with Article 266 (1) of the Law.

**11. Directors report.** The board of directors of the Absorbing Company and the board of directors of the Absorbed Company have each drawn up a report on the Merger explaining and justifying the legal and economic grounds for the Merger to the shareholders.

**12. Consultation of documentation.** All the shareholders of the Absorbing Company and of the Absorbed Company are entitled to inspect the following documents specified in Article 267, (1) (a), (b) and (d) of the Law at the registered office of the Merging Companies at least one month before the date of the extraordinary general meeting of shareholders of the Merging Companies approving the Merger:

- the Merger Proposal,
- the annual accounts as well as the annual reports on such accounts of each of the Merging Companies Company for the financial years 2007, 2008 and 2009;
- the reports on the Merger drawn up by the board of directors of each of the Merging Companies.

Each shareholder may obtain a copy of the above referred documents upon request and free of charge.

**13. Corporate Records of the Absorbed Company.** All corporate documents, files and records of the Absorbed Company shall be kept at the registered office of the Absorbing Company for the duration prescribed by law.

**14. Expenses.** The expenses, costs, fees and charges resulting from the Merger shall be borne by the Absorbing Company.

Luxembourg on 7<sup>th</sup> April 2010 in three original copies.

State Street Bank Luxembourg S.A. / Sanpaolo Bank S.A.

Martin F. Dobbins / Massimo DEL VECCHIO

*Managing Director / Managing Director*

**Suit la traduction française du texte qui précède,  
étant entendu qu'en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais prévaudra**

Ce projet commun de fusion est conclu le 7 Avril 2010

entre

(1) State Street Bank Luxembourg S.A., une société anonyme avec siège social au 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.771 (ci-après dénommée "Société Absorbante"),

et

(2) Sanpaolo Bank S.A., une société anonyme avec siège social au 8, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 18.498 (ci-après dénommée "Société Absorbée", et ensemble avec la Société Absorbante, les "Sociétés Fusionnantes")

Les Sociétés Fusionnantes ont acté le projet commun de fusion suivant (le "Projet de Fusion"):

#### *Préambule*

Le conseil d'administration de la Société Absorbante et le conseil d'administration de la Société Absorbée proposent, sous réserve de la réalisation préalable de certaines conditions suspensives, la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (la "Fusion") en vertu des Articles 261 à 276 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"). Lors de la prise d'effet de la Fusion, l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée sera de plein droit transmise à la Société Absorbante, la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation et toutes ses actions seront annulées. La Société Absorbante subsistera comme entité juridique.

La Fusion telle que proposée est subordonnée aux conditions suspensives que, préalablement à la Date d'Effet (telle que définie ci-dessous), l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante ait été réalisée, ce qui est subordonné à l'obtention de toutes les autorisations réglementaires nécessaires, y compris l'autorisation de la Banque d'Italie (la "Réalisation de l'Acquisition des Actions") et que la Société Absorbante soit devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée. Par ailleurs, la Fusion est subordonnée à la condition suspensive que les actionnaires des Sociétés Fusionnantes, suite à la Réalisation de l'Acquisition des Actions, aient approuvé la Fusion en conformité avec l'Article 263 de la Loi, lors d'assemblées générales extraordinaires séparées.

Sur la base de ce qui précède, les conseils d'administration des Sociétés Fusionnantes ont établi ce Projet de Fusion en conformité avec l'Article 261 de la Loi.

**1. State Street Bank Luxembourg S.A.** La Société Absorbante est établie sous le nom de State Street Bank Luxembourg S.A. et est une société anonyme ayant son siège social au 49, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 32.771.

La Société Absorbante a pour objet d'exercer principalement toutes activités bancaires, financières, fiduciaires et sur valeurs mobilières, de même que toutes activités y relatives, ainsi que de faire des opérations de leasing et de crédit-bail, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, pour son propre compte ou pour compte de ses clients. La Société Absorbante peut constituer ou prendre une participation dans les sociétés financières ou autres ou acquérir, grever ou disposer d'immeubles au Luxembourg ou à l'étranger tant pour son propre compte que pour compte de ses clients. En outre, la Société Absorbante peut entreprendre toutes activités utiles au développement de ses objectifs et de son objet social.

Le capital souscrit de la Société Absorbante est fixé à soixante-cinq millions trois cent vingt-cinq euros (EUR 65.000.325) représenté par quatre cent mille deux (400.002) actions sans valeur nominale qui sont toutes entièrement libérées.

**2. Sanpaolo Bank S.A.** La Société Absorbée est établie sous le nom de Sanpaolo Bank S.A. et est une société anonyme ayant son siège social au 8, Avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 18.498.

La Société Absorbée a pour objet social de faire tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en concours avec des tiers, dans le Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger, toutes opérations bancaires, financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières, ainsi que d'effectuer toutes prises de participations de n'importe quelle manière et généralement toutes opérations qui peuvent contribuer soit directement soit indirectement à la réalisation de cet objet, cette disposition étant à entendre dans le sens le plus large.

Le capital souscrit de la Société Absorbée est fixé à cent quarante millions d'euros (EUR 140.000.000), représenté par un million six cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quatre-vingt-six (1.685.586) actions sans désignation de valeur nominale.

La Société Absorbée est actuellement détenue par Intesa Sanpaolo S.p.A.. Cependant, à la réalisation de l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante et en tous cas préalablement à la Date d'Effet (telle que définie ci-dessous), la Société Absorbante détiendra toutes les actions de la Société Absorbée.

**3. Conditions et Effets légaux de la Fusion.** A la Date d'Effet (telle que définie ci-dessous), la Société Absorbante envisage de fusionner avec, et d'absorber, la Société Absorbée suivant la procédure de fusion par absorption prévue aux Articles 261 à 276 de la Loi.

La Fusion proposée est subordonnée à la condition suspensive que préalablement à la Date d'Effet (telle que définie ci-dessous), la Réalisation de l'Acquisition des Actions ait eu lieu et la Société Absorbante soit devenue l'actionnaire unique de la Société Absorbée. De plus, la Fusion est subordonnée à la condition que les actionnaires des Sociétés Fusionnantes, suite à la Réalisation de l'Acquisition des Actions, aient approuvé la Fusion en vertu des Article 263 de la Loi, lors d'assemblées générales extraordinaires séparées. Cependant, il ne sera tenu aucune assemblée générale extraordinaire des actionnaires des Sociétés Fusionnantes relative à l'approbation de la Fusion avant le 18 mai 2010 ou avant la Réalisation de l'Acquisition des Actions au terme de laquelle la Société Absorbante détiendra 100% de la Société Absorbée.

Suite à la Fusion, la Société Absorbée transmettra l'universalité de son patrimoine actif et passif, y compris à toutes fins utiles toutes servitudes ou charges y relatives, à la Société Absorbante, la Société Absorbée sera dissoute sans liquidation et toutes ses actions seront annulées. La Société Absorbante subsistera comme entité juridique.

**4. Évaluation / Rapport d'Échange.** L'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée sera transmise à la Société Absorbante à sa valeur comptable à la Date d'Effet.

Étant donné que la Fusion est subordonnée à la condition de l'acquisition de toutes les actions de la Société Absorbée par la Société Absorbante préalablement à la Date d'Effet et qu'en conséquence la Société Absorbante deviendra l'actionnaire unique de la Société Absorbée avant la tenue des assemblées générales extraordinaires des actionnaires de chacune des Sociétés Fusionnantes convoquées pour approuver la Fusion, il ne sera émis aucune action nouvelle par la Société Absorbante en contrepartie de la transmission de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, toutes les actions de la Société Absorbée seront annulées et la Fusion n'aura pas pour résultat une modification du capital social émis de la Société Absorbante.

Étant donné qu'il ne sera émis aucune action de la Société Absorbante dans le contexte de la Fusion, il n'y a pas lieu de déterminer un rapport d'échange, d'utiliser ou appliquer une méthode spéciale d'évaluation, et d'accomplir, par conséquent, des formalités en vue d'un échange d'actions.

**5. Formalités de Fusion.** La société Absorbante devra entreprendre toutes les formalités, y compris toutes les déclarations prévues par la loi, qui sont nécessaires ou utiles pour porter à terme et donner effet à la Fusion et pour céder et transmettre l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée en vertu de l'Article 274 de la Loi.

Dans la limite des exigences légales, la Société Absorbée signera tout document et entreprendra tout acte, si nécessaire, avant la Date d'Effet (telle que définie ci-dessous), afin de permettre la transmission de l'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbante suite à la Fusion.

**6. Date d'Effet de la Fusion.** La Fusion prendra effet à la date à laquelle les actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante décideront l'approbation de la Fusion (la "Date d'Effet"). Cette Date d'Effet ne pourra cependant pas échoir avant (i) le 18 mai 2010 et (ii) la date de la Réalisation de l'Acquisition des Actions.

A l'égard des tiers, la fusion prendra effet à partir de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Journal Officiel du Grand-Duché du Luxembourg, des actes notariés établissant les procès-verbaux des assemblées générales extraordinaires des actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante approuvant la Fusion.

L'universalité du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée est transmise à la Société Absorbante à partir de la Date d'Effet.

D'un point de vue fiscal et comptable seulement et exclusivement (et, sans limitation, par exclusion expresse du point de vue légal ou autre), les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010.

**7. Comptes annuels.** Les états financiers des Sociétés Fusionnantes pour les années sociales clôturées au 31 décembre 2007, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 ont été établis et approuvés par les actionnaires des Sociétés Fusionnantes.

**8. Avantages attribués aux Administrateurs et Experts Indépendants.** Aucun avantage particulier n'a été ou ne sera attribué dans le cadre de la Fusion aux membres du conseil d'administration et/ou aux experts indépendants des Sociétés Fusionnantes.

Le mandat des administrateurs de la Société Absorbée et de l'expert indépendant de la Société Absorbée prendra fin à la Date d'Effet.

**9. Traitement des droits spéciaux.** Il n'y a pas de personnes physiques ou morales qui détiennent de droits spéciaux, autres qu'en qualité d'actionnaires, au sens de l'Article 261 (2) (f) de la Loi.

**10. Dispense du rapport d'un expert indépendant.** Les actionnaires des Sociétés Fusionnantes ont unanimement renoncé (et confirmeront cette renonciation à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires des Sociétés Fusionnantes approuvant la Fusion) en conformité avec l'Article 266 (5) de la Loi, à la condition de soumettre le Projet de Fusion à l'examen d'un ou de plusieurs expert(s) indépendant(s) et d'obtenir un rapport établi par cet expert ou ces experts indépendants sur le Projet de Fusion en conformité avec l'Article 266 (1) de la Loi.

**11. Rapport des Administrateurs.** Le conseil d'administration de la Société Absorbante et le conseil d'administration de la Société Absorbée ont chacun établi un rapport sur la Fusion expliquant et justifiant les raisons économiques et légales de la Fusion aux actionnaires.

**12. Consultation des documents.** Tous les actionnaires de la Société Absorbante et de la Société absorbée ont le droit de prendre connaissance des documents suivants tels que spécifiés à l'Article 267, (1) (a), (b) et (d) de la Loi, au siège social des Sociétés Fusionnantes au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires des Sociétés Fusionnantes approuvant la Fusion:

- le Projet de Fusion,
- les comptes annuels ainsi que les rapports annuels sur ces comptes pour chacune des Sociétés Fusionnantes pour les années sociales 2007, 2008 et 2009;
- les rapports sur la Fusion établis par le conseil d'administration de chacune des Sociétés Fusionnantes.

Chaque actionnaire pourra obtenir gratuitement une copie des documents mentionnés ci-dessus sur demande.

**13. Documents sociaux de la Société Absorbée.** Tous les documents sociaux, les fichiers et les registres de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante pour la durée prévue par la loi.

**14. Frais.** Les frais, coûts, honoraires et charges induits par la Fusion seront supportés par la Société Absorbante.

Luxembourg, le 7 avril 2010 en trois copies originales.

Signatures.

Référence de publication: 2010038343/264.

(100049086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2010.

---

**Perlmar S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 38.897.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le lundi 10 mai 2010 à 16.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2009.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.

5. Non-renouvellement du mandat d'administrateur, venu à échéance, de M. Jacques CLAEYS, et décharge.
6. Nomination de M. Massimo RASCHELLA, administrateur de sociétés, né à Differdange (Luxembourg), le 16 avril 1978, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
7. Reconduction de M. Gérard BIRCHEN dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
8. Reconduction de M. Hugo FROMENT dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.
9. Reconduction de la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2015.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010040281/29/26.

---

**Marlo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 103.942.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 3 mai 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040279/506/16.

---

**Schroder International Selection Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 8.202.

Le présent avis tient lieu de convocation à

**L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE**

(«l'Assemblée») des Actionnaires de Schroder International Selection Fund («la Société») qui se tiendra au siège de la Société le 25 mai 2010 à 11.00 heures, HEC, afin de délibérer des résolutions suivantes à l'ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Présentation du rapport du conseil d'administration;
2. Présentation du rapport du réviseur d'entreprises;
3. Approbation des états financiers pour l'exercice comptable qui s'est terminé le 31 décembre 2009;
4. Délivrance du quitus au conseil d'administration;
5. Ré-élection de Messieurs Massimo Tosato, Jacques Elvinger, Daniel de Fernando Garcia, Achim Küssner, Richard Mountford, Ketil Petersen, Gavin Ralston et Georges Saier en tant qu'administrateurs du conseil;
6. Fixation des honoraires des administrateurs;
7. Reconduction du mandat de PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en qualité de réviseur d'entreprises;
8. Approbation du paiement de dividendes pour l'exercice financier clôturé le 31 décembre 2009;
9. Décision relative à tout autre point pouvant être évoqué durant l'Assemblée.

*Votes*

Les décisions concernant les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne nécessiteront pas de quorum et seront prises à la majorité des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

*Modalités de vote*

Les détenteurs d'Actions nominatives qui se trouvent dans l'impossibilité d'assister à l'Assemblée peuvent voter par procuration en retournant la procuration qui leur a été envoyée à la société de gestion, Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, avant 17.00 heures, HEC, le

19 mai 2010. Les détenteurs d'Actions au porteur, souhaitant assister à l'Assemblée ou voter par procuration, doivent déposer leurs certificats d'Actions auprès de Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A., avant 17.00 heures, HEC, le 20 mai 2010. Les Actions déposées resteront bloquées jusqu'au jour suivant l'Assemblée.

*Pour le compte de la Société*

Noel Fessey, Gary Janaway

Référence de publication: 2010040282/755/33.

---

**Ideal Invest Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.262.

Die Aktionäre der IDEAL INVEST SICAV werden hiermit zu einer

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre eingeladen, die am 6. Mai 2010 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft stattfinden wird.

Die Tagesordnung lautet wie folgt:

*Tagesordnung:*

1. Bericht des Verwaltungsrates sowie des Wirtschaftsprüfers
2. Billigung des geprüften Jahresberichtes zum 31. Dezember 2009
3. Ergebnisverwendung
4. Entlastung des Verwaltungsrates
5. Wahl oder Wiederwahl des Wirtschaftsprüfers
6. Wahl oder Wiederwahl der Mitglieder des Verwaltungsrates
7. Verschiedenes

Die Punkte der Tagesordnung unterliegen keiner Anwesenheitsbedingung und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft erhältlich.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre depotführende Bank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung zu beauftragen, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der ordentlichen Generalversammlung gesperrt gehalten werden. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Arbeitstage vor der ordentlichen Generalversammlung vorliegen.

Aktionäre, die an der ordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich fünf Tage vor der ordentlichen Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft anzumelden.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2010040290/6206/28.

---

**Danbel, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 38.570.

Les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 7 mai 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010040286/833/18.

---

**Lavande S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.384.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 7 mai 2010 à 16.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010040287/833/18.

**Arraxis S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.855.

Die Aktionäre werden hiermit zur

## ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 11. Mai 2010 um 11.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2010040295/534/17.

**Platanes S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.389.

Les actionnaires sont priés d'assister à

## l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 7 mai 2010 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du Conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2009,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2009 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

*Le Conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010040288/833/18.

**Selectra Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 136.880.

The Shareholders are hereby invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

which will be held at the registered office on 4 May 2010 at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the reports of the Board of Directors and the Independent Auditor
2. Approval of the annual accounts as at 31 December 2009 and the allocation of the results
3. Discharge to be granted to the Directors
4. Discharge to be granted to the Conducting Officers
5. Statutory appointments
6. Miscellaneous

The shareholders are advised that no quorum is required for the items of the agenda. Proxies are available at the registered office of the Sicav.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares one business day before the date of the Meeting with KBL European Private Bankers S.A., 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010040283/755/21.

---

**SOLUDEC, Société Luxembourgeoise d'Entreprises et de Constructions, Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 4.473.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

des Actionnaires qui se tiendra au siège social, 3B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, le 14 mai 2010 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration sur les opérations et la situation de la Société pour l'exercice 2009
2. Approbation du bilan et du compte de pertes et profits de l'exercice 2009
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Réviseur d'Entreprises
4. Nominations statutaires
5. Désignation d'un réviseur
6. Divers

Messieurs les Actionnaires voudront bien, trois jours francs au moins avant l'Assemblée, déposer leurs titres auprès de la DEXIA - BIL.

Référence de publication: 2010040289/2840/19.

---

**Piguet Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 61.807.

The Board of Directors convenes the Shareholders of PIGUET STRATEGIES to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held at the registered office on 5 May 2010 at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors and of the Authorised Auditor
2. Approval of the Financial Statements as at 31 December 2009
3. Allocation of the results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Authorised Auditor
6. Statutory elections

The Shareholders are advised that no quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (Fax nr: +352 49 924 2501) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2010040294/7/19.

**RDC International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 50.000,00.**

Siège de direction effectif: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 149.885.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third February.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rowan Companies Inc., a company organised under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2800 Post Oak Blvd, Suite 5450, Houston, TX 77056, United States of America.

Here represented by Ms. Annick Braquet, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of "RDC International S.à r.l." (originally called Rowan International, Inc.), a private company with limited liability, having its registered office at Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands and its effective of place of management and control at 46A, avenue, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated by a deed enacted on 24 August 2007 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149.885 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary on 17 November 2009, published in the "Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 30 dated 6 January 2010.

II.- That the 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1. Waiving of notice right;
2. Approval of (i) the transfer of the registered office of the Company from the Cayman Islands to Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg and (ii) the deregistration of the Company in the Cayman Islands, effective as from the date hereof and confirmation of the continuation of the legal personality of the Company from a Cayman Islands and Luxembourg legal standpoint;
3. Subsequent amendment and restatement of the articles of association of the Company; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

*First resolution:*

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow to examine carefully each document.

*Second resolution:*

It is resolved to transfer the registered office of the Company from 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands to the effective place of management and control of the Company at 46A, avenue, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg Grand-Duchy of Luxembourg effective as of the date hereof (the "Transfer").

As a consequence of the Transfer, it is further resolved to deregister the Company in the Cayman Islands (the "Deregistration").

It is confirmed that the Transfer and the Deregistration is achieved without interruption of the legal personality of the Company from a Cayman Islands and Luxembourg legal standpoint.

All power is given to the holder of an original of the present deed to fill in any document and to undertake any action required in relation to the Transfer and the Deregistration with the Luxembourg Trade and Companies Register and the Cayman Islands Registrar of Companies and with any relevant authorities.

Based on an interim balance sheet of the Company and a statement of value, with value at 12 February 2010, the sole shareholder states that the total value of the assets and liabilities of the Company is at least equal to the aggregate of the nominal value of USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars) of all the 50,000 (fifty thousand) shares issued by the Company, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The sole shareholder further states that without limitation all the assets of the Company, remain owned by the Company and the Company continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

*Third resolution:*

As a consequence of the foregoing resolution, it is resolved to amend and restate the articles of association of the Company so as to read as follows:

**"Name - Object - Registered office - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", limited liability company (the "Company"), governed by the present Articles and by current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended in particular by the law of 18 September 1933 and of 28 December 1992 on "sociétés à responsabilité limitée" (the "Commercial Companies Law").

**Art. 2.** The Company's name is "RDC International S.à r.l."

**Art. 3.** The Company's purpose is:

(1) To take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises;

(2) To acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit;

(3) Generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same;

(4) To enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions;

(5) To grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belong to the same group of companies than the Company (the "Affiliates") any assistance, loans, advances or guarantees (in the latter case, even in favor of a third-party lenders of the Affiliates);

(6) To borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed; and

(7) Generally to do all such other things as may appear to the Company to be incidental or conducive to the attainment of the above objects or any of them.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of the City of Luxembourg by decision of the board of managers or the sole manager (as the case may be).

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers or the sole manager (as the case may be) should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers or the sole manager (as the case may be) of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management

of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

### Capital - Share

**Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 50,000 (fifty thousand United States Dollars), represented by 50,000 (fifty thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The amount of the share capital of the Company may be increased or reduced by means of a resolution of the extraordinary general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Commercial Companies Law shall apply.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

### Management

**Art. 11.** The Company will be managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of one or several category A manager(s) and by one or several category B manager(s). The manager(s) need not be shareholders of the Company.

The manager(s) shall be appointed and designated as category A manager or category B manager, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the manager(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of managers, or of the sole manager (as the case may be).

In dealing with third parties, the manager, or, in case of plurality of managers, the board of managers, will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object, provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by joint signature of one category A manager and one category B manager.

The board of managers or the sole manager (as the case may be), may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers, or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

**Art. 12.** In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the board of managers.

The board of managers shall appoint from among its members a chairman which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers. In case of absence of the chairman, the board of managers shall be chaired by a manager present and appointed for that purpose. It may also appoint a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers or for such other matter as may be specified by the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least two 2 days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another manager as his proxy.

A manager may represent more than one manager.

The managers may participate in a board of managers meeting by phone, vidéoconférence, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented, including at least one category A manager and one category B manager.

Decisions of the board of managers are adopted by a majority of the managers participating to the meeting or duly represented thereto provided that at least one category A manager and one category B manager approved these resolutions.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or one category A manager and one category B manager.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a managers' meeting.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

**Art. 13.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company, he is only responsible for the execution of his mandate.

#### General meetings of shareholders

**Art. 14.** In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken as follows:

The holding of a shareholders meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five. In such case, each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decision to be taken, transmitted in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or any other suitable telecommunication means. Each shareholder shall vote in writing.

If the shareholders number exceeds twenty-five, the decisions of the shareholders are taken by meetings of the shareholders. In such a case one general meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other general meetings of shareholders may be held in the Grand Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

**Art. 15.** General meetings of shareholders are convened and written shareholders resolutions are proposed by the board of managers, or the sole manager (as the case may be), failing which by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

Each shareholder may participate in general meetings of shareholders.

Resolutions at the meetings of shareholders or resolutions proposed in writing to the shareholders are validly taken in so far as they are adopted by shareholders representing more than the half of the share capital of the Company.

If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of shareholders, at a majority of shareholders representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole shareholder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on 1 January and closes on 31 December.

**Art. 17.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

At the same time the board of managers or the sole manager (as the case may be) will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.

### Supervision of the Company

**Art. 19.** If the shareholders number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire), who may or may not be shareholder(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders following their appointment dealing with the approval of the annual accounts.

At the end of this period and of each subsequent period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) until the holding of the next annual general meeting dealing with the approval of the annual accounts.

Where the thresholds of article 35 of the law of 19 December 2002 on the Luxembourg Trade and Companies Register are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

### Dividend - Reserves

**Art. 20.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders at the majority vote determined by the Law or the sole shareholder (as the case may be) may decide at any time that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 21.** Notwithstanding the provisions of the preceding article, the general meeting of shareholders of the Company, or the sole shareholder (as the case may be) upon proposal of the board of managers or the sole manager (as the case may be), may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts prepared by the board of managers or the sole manager (as the case may be), and showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and available reserves, less losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-up - Liquidation

**Art. 22.** The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles, or the sole shareholder (as the case may be) may resolve the dissolution of the Company.

**Art. 23.** The general meeting of shareholders with the consent of at least half of the shareholders holding three quarters of the share capital shall appoint one or more liquidator(s), physical or legal person(s) and determine the method of liquidation, the powers of the liquidator(s) and their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the liquidation proceeds of the Company will be allocated to the shareholders proportionally to the shares they hold.

### Applicable law

**Art. 24.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles."

*Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this deed have been estimated at about EUR 1,500.- (one thousand five hundred euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Rowan Companies Inc., une société constituée selon le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social sis au 2800 Post Oak Blvd, Suite 5450, Houston, TX 77056, Etats-Unis d'Amérique.

Ici représentée par Mme Annick Braquet, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeure annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci.

La partie comparante, représentée telle que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de "RDC International S.à r.l." (initialement dénommée Rowan International, Inc.), une société à responsabilité limitée ayant son siège social sis au Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, George Town, Grand Caïman KY1-9005, Iles Caïmans et son lieu de gestion et de contrôle effectif au 46A, avenue, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 24 août 2007 et enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourgais sous le numéro B 149.885 (la "Société").

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié par devant le notaire instrumentant le 17 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations ("Mémorial C") numéro 30 daté du 6 janvier 2010.

II.- Que les 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique reconnaît avoir été dûment informé au préalable.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du (i) transfert du siège social de la Société des Iles Caïmans vers Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et (ii) désinscription de la Société aux Iles Caïmans, avec effet à la date en tête des présentes et confirmation de la continuité de la personnalité juridique de la Société d'un point de vue juridique des Iles Caïman et luxembourgeois;
3. Modification subséquente et refonte des statuts de la Société; et
4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

*Première résolution:*

Il est décidé que l'associé unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée générale extraordinaire et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation a été mise à la disposition des associés dans un délai suffisant afin de permettre à l'associé unique un examen attentif de chaque document.

*Deuxième résolution:*

Il est décidé de transférer le siège social de la Société du 87, Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans vers le lieu de gestion et de contrôle effectif au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg avec effet à la date en tête des présentes (le "Transfert").

En conséquence du Transfert, il est également décidé de désinscrire la Société aux Iles Caïmans (le "Désinscription").

Il est confirmé que le Transfert et la Désinscription sont effectués sans interruption de la personnalité juridique de la Société d'un point de vue juridique des Iles Caïmans et luxembourgeois.

Tout pouvoir est donné à tout détenteur d'un original du présent acte afin de remplir tout document et d'entreprendre toute action requise en rapport avec le Transfert et la Désinscription avec le Registre de Commerce et des Sociétés luxembourgeois et le Registre des Sociétés des Iles Caïmans et auprès de toute autorité compétente.

Sur la base d'un rapport intérimaire de la Société et d'une déclaration de valeur, avec valeur au 12 février 2010, l'associé unique déclare que la valeur totale du patrimoine de la Société est au moins égale à la somme totale de 50.000 USD (cinquante mille Dollars américains) des 50.000 (cinquante mille) parts sociales émises par la Société ayant une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

L'associé unique déclare également que sans limitations, tous les actifs de la Société restent la propriété de la Société et la Société continue d'être obligée par son passif et ses engagements.

*Troisième résolution:*

En conséquences des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier et de faire une refonte des statuts de la Société de sorte à les lire de la manière suivante:

**«Dénomination - Objet - Siège - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la "Société"), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la "Loi"), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée notamment par la loi du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limités" (la "Loi sur les Sociétés Commerciales").

**Art. 2.** La dénomination de la société sera "RDC International S.à r.l."

**Art. 3.** L'objet de la Société est:

(1) De prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères;

(2) D'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile;

(3) De manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute Société les acquérant;

(4) De conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres;

(5) D'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la Société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés (les "Affiliés"), tout concours, prêts, avances ou garanties de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée et dans ce dernier cas y compris en faveur des tiers-prêteurs des Affiliés;

(6) D'emprunter et de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement des fonds ainsi empruntés;

(7) De manière générale de faire toutes choses qui apparaissent à la Société être accessoires ou propices à l'accomplissement des objets ci-dessus ou pour n'importe lesquels.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 4.** Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la Ville de Luxembourg par décision du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille mesure provisoire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) de la Société.

**Art. 5.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 6.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 7.** Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront, pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées ou de l'associé unique (selon le cas).

### Capital - Parts sociales

**Art. 8.** Le capital social est fixé à 50.000 USD (cinquante mille Dollars américains) représenté par 50.000 (cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit au moyen d'une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou de l'associé unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

**Art. 9.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque associé a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres de parts qu'il détient.

**Art. 10.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés Commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

### Gérance

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance composé d'un ou plusieurs gérants de catégorie A et d'un ou plusieurs gérants de catégories B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés de la Société.

Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) et désigné en tant que gérant de catégorie A ou gérant de catégorie B et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple des voix ou par décision de l'associé unique (selon le cas). La rémunération du/des gérant(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité.

Le(s) gérant(s) peut/peuvent être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des associés ou par une décision de l'associé unique (selon le cas).

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou l'associé unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas).

Vis-à-vis des tiers, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La Société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B.

Le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne sont pas nécessairement associés ou gérant de la Société.

Le conseil de gérance ou le seul gérant (selon le cas) détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

**Art. 12.** En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants sont prises en réunion du conseil de gérance.

Le conseil de gérance désignera parmi ses membres un président qui en cas d'égalité de voix, n'aura pas de voix prépondérante. Le président pourra présider toutes les assemblées des conseils de gérance. En cas d'absence du président, le conseil de gérance pourra être présidé par un gérant présent et nommé à cette occasion. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil de gérance ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira suite à la convocation faite par un gérant.

Pour chaque conseil de gérance, des convocations devront être établies et envoyées à chaque gérant au moins 2 jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil de gérance.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des activités à entreprendre.

Les convocations peuvent être faites aux gérants oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque gérant peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement sans convocation si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil de gérance tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre gérant pour le représenter.

Un gérant peut représenter plusieurs autres gérants.

Les gérants du conseil de gérance peuvent assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à l'ensemble des personnes présentes lors de cette réunion de communiquer à un même moment, à condition qu'à aucun moment une majorité des gérants participant à la réunion ne soit localisée dans le même pays étranger.

Une telle participation à une réunion du conseil de gérance est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir seulement si une majorité des gérants est présente ou représentée, incluant au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les décisions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou valablement représentés sous réserve qu'au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B approuvent ses résolutions.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Tout extrait ou copie de ce procès-verbal devra être signé par le président ou par un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants auront le même effet que les résolutions prises en conseil de gérance.

Dans un tel cas, les résolutions peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire, télécopie, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié.

**Art. 13.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

### Assemblée générale des associés

**Art. 14.** En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises comme suit:

La tenue d'une assemblée générale des associés n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, transmis par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié. Chaque associé émettra son vote par écrit.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, les décisions des associés sont prises en assemblée générale des associés. Dans ce cas une assemblée générale annuelle est tenue à Luxembourg dans les six mois de la clôture du dernier exercice social. Toute autre assemblée générale des associés peut être tenue au Grand-Duché de Luxembourg à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

**Art. 15.** Les assemblées générales des associés sont convoquées et des résolutions écrites des associés sont proposées par le conseil de gérance ou par le gérant unique (selon le cas) ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Les convocations écrites à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour sont faites conformément à la Loi et sont adressées à chaque associé au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui peut ne pas être associé.

Chaque associé a le droit de participer aux assemblées générales des associés.

Les résolutions des assemblées des associés ou les résolutions proposées par écrit aux associés ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée générale ou de la première consultation, les associés sont immédiatement convoqués ou consultés une seconde fois par lettre recommandée et les résolutions seront adoptées à la majorité des votes exprimés quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'en assemblée générale extraordinaire des associés, à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

Excepté en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être inscrits dans un procès verbal ou établis par écrit.

### Exercice social - Comptes annuels

**Art. 16.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 17.** Chaque année, à partir du 31 décembre, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les dettes des gérants, des commissaires (s'il en existe) et des associés envers la Société.

Dans le même temps, le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas) préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée générale des associés avec le bilan.

**Art. 18.** Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle communication ne sera autorisée que pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

### Surveillance de la Société

**Art. 19.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la Société sera confiée à un ou plusieurs commissaire (s) aux comptes, associé(s) ou non.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de la prochaine assemblée générale annuelle des associés suivant leur nomination relative à l'approbation des comptes annuels.

A l'expiration de cette période et de chaque période subséquente, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) jusqu'à la tenue de l'assemblée générale annuelle suivante relative à l'approbation des comptes annuels.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 relative au registre de commerce et des sociétés seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou par l'associé unique (selon le cas) parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci-dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou de l'associé unique (selon le cas) qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

### Dividendes - Réserves

**Art. 20.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale est inférieure à ce seuil de 10%.

L'assemblée générale des associés, à la majorité prévue par la Loi ou l'associé unique (selon le cas) peut décider à tout moment qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les associés au titre de dividendes au pro rata de leur participation dans le capital de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

**Art. 21.** Nonobstant les dispositions de l'article précédent, l'assemblée générale des associés de la Société ou l'associé unique (selon le cas) peut, sur proposition du conseil de gérance ou du gérant unique (selon le cas), décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable préparé par le conseil de gérance ou le gérant unique (selon le cas), desquels il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 22.** L'assemblée générale des associés, statuant sous les conditions requises pour la modification des statuts peuvent décider la dissolution de la Société.

**Art. 23.** L'assemblée générale des associés avec l'approbation d'au moins la moitié des associés représentant les trois quarts du capital social, devra nommer un ou plusieurs liquidateur(s) personne(s) physique(s) ou morale(s) et déterminer les mesures de liquidation, les pouvoirs des liquidateurs ainsi que leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au prorata de leur participation dans le capital de la Société.

#### **Loi applicable**

**Art. 24.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.»

#### *Estimation des frais*

Les coûts, dépenses, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à environ EUR 1.500,- (mille cinq cents euros).

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1<sup>er</sup> mars 2010. Relation: LAC/2010/8951. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 mars 2010.

Référence de publication: 2010037050/564.

(100035684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

---

#### **WATTENWIL S.A., société anonyme holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.110.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 10 mai 2010 à 14.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040297/534/16.

---

#### **Conventum, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.125.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav CONVENTUM à

#### **L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 7 mai 2010 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du réviseur d'entreprises agréé
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats

4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises agréé
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Pour pouvoir assister à la présente Assemblée, les détenteurs d'actions au porteur doivent déposer leurs actions, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, auprès du siège ou d'une agence de la BANQUE DE LUXEMBOURG, société anonyme à Luxembourg. Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010040292/7/24.

---

**Bull Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 91.846.

The Board of Directors convenes the Shareholders of BULL FUND to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

to be held at the registered office of the Sicav on 5 May 2010 at 11.00 a.m. with the following agenda:

*Agenda:*

1. Report of the Board of Directors and of the Authorised Auditor
2. Approval of the financial statements as at 31 December 2009
3. Allocation of results
4. Discharge to the Directors
5. Renewal of the mandate of the Authorised Auditor
6. Statutory elections.

The Shareholders are advised that no quorum for the statutory general meeting is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast. Proxies are available at the registered office of the Sicav. The Shareholders who wish to attend the Meeting must inform the Board of Directors (Fax no: +352 49 924 2501) at least five calendar days before the Meeting.

Référence de publication: 2010040291/7/20.

---

**Gestfin, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.187.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires de la Sicav GESTFIN à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 7 mai 2010 à 11.00 heures au siège social, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009
3. Affectation des résultats
4. Quitus aux Administrateurs
5. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises
6. Nominations statutaires.

Les Actionnaires sont informés que l'Assemblée n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, doivent réunir la majorité des voix exprimées des Actionnaires présents ou représentés. Des procurations sont disponibles au siège social de la Sicav.

Les Actionnaires en nom seront admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir, au moins cinq jours francs avant l'Assemblée, informé le Conseil d'Administration (fax: +352 49 924 2501) de leur intention d'assister à l'Assemblée.

Référence de publication: 2010040293/7/21.

---

**Nitlux AG, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 19.359.

Die Aktionäre werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Gesellschaft eingeladen, die am *11. Mai 2010* um 11.00 Uhr, in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

*Tagesordnung:*

1. Vorlage der Jahresabschlüsse per 31. Dezember 2008 und 31. Dezember 2009 und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2008 und 31. Dezember 2009
3. Beschluss über die Weiterführung der Gesellschaft, gemäss Artikel 100 der Gesetzgebung über die Handelsgesellschaften
4. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars
5. Neuwahlen.
6. Verschiedenes.

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2010040296/534/20.

**AI Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 140.619.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first of January.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED**

- "Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 140.620,

here represented by Mrs Linda HARROCH, maitre en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 21 january 2010.

- "Advent Monext (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 142.559,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on January 2010.

- "Advent Miro (Luxembourg) TOP Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 144.534,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 21 January 2010.

- "Advent Clinic (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.827,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 21 January 2010.

- "Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.135,

here represented by Mrs Linda HARROCH, previously named, by virtue of a proxy, given in Luxembourg on 21 January 2010.

The said proxies, initialled ne varietur by the proxy holder of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are all the shareholders of "Al Global Investments S.à r.l.", (hereinafter the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 140.619, incorporated pursuant to a notarial deed dated 23 July 2008, whose articles of association have been published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 25 August 2008, number 2055, page 98594. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 17 November 2009, not yet published in the Mémorial C.

The appearing parties representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

#### *First resolution*

The shareholders decide to increase the Company's share capital by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), so as to raise it from its present amount of six million one hundred and fifty thousand Euro (EUR 6,150,000.-) up to six million one hundred and sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 6,162,500.-) (the "Capital Increase I") by the issue of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class F shares, having a par value of one cent (EUR 0.01) each (referred as the "New F Shares") and having the same rights and obligations as set out in the articles of incorporation.

All the New F Shares are wholly subscribed by Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending, paid up by a contribution in cash (the "Contribution").

The total Contribution for the New F Shares will be entirely allocated to the share capital of the Company.

The proof of the existence and of the value of the Contribution I has been produced to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

As a result of the above resolutions, the shareholders decide to amend article 6.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 6.1.** The Company's share capital is set at six million one hundred and sixty-two thousand five hundred Euro (EUR 6,162,500.-) divided into one hundred and twenty-five million (125,000,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class B shares (the "B Shares"), (iii) one hundred and twenty-five million (125,000,000) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and twenty million (120,000,000) class D shares (the "D Shares"), (v) one hundred and twenty million (120,000,000) class E shares (the "E Shares") and (vi) one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) class F shares (the "F Shares"), having a par value of one cent (EUR 0.01) each.

The Company's share capital shall also be represented by Class G shares ("G Shares"), Class H shares ("H Shares"), Class I shares ("I Shares") and Class J shares ("J Shares") which will have a par value of one cent (EUR 0.01) upon issuance and subscription (all together referred with the A Shares, the B Shares, the C Shares, the D Shares, the E Shares ad the F Shares, as to the "Shares")."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxy holder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille dix, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **ONT COMPARU**

«Advent Dahlia Luxembourg Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.620,

ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 21 janvier 2010.

- «Advent Monext (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.559, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 janvier 2010.

- «Advent Miro (Luxembourg) TOP Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.534, ici représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 21 janvier 2010.

- «Advent Clinic (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.827, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 janvier 2010.

- «Advent Water (Luxembourg) Holding S.à r.l.», une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.135, ici représentée par Madame Linda HARROCH, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 21 janvier 2010.

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement

Lesquelles parties comparantes sont les actionnaires de «Al Global Investments S.à r.l.» (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.619, constituée suivant acte notarié en date du 23 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial C") du 25 août 2008, numéro 2055, page 98594. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 novembre 2009, en cours de publication au Mémorial C.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les actionnaires décident d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de douze mille cinq cents Euros (EUR 12,500,-), afin de le porter de son montant actuel six million cent cinquante mille Euros (EUR 6,150,000,-) jusqu'à six million cent soixante-deux mille cinq cent Euros (EUR 6,162,500,-) ("Augmentation de Capital") par l'émission d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales de catégorie F ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune (désignées comme les "Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F") et ayant les droits et obligations tels qu'indiqués par les statuts de la Société.

L'ensemble des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F sont entièrement souscrites par Advent EuroHealth (Luxembourg) Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-4, rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'immatriculation auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours, par un apport en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cent Euros (EUR 12.500,-) ("Apport").

L'intégralité de l'Apport pour le paiement des Nouvelles Parts Sociales de Catégorie F sera entièrement alloué au capital de la Société.

La preuve de l'existence et de la valeur de l'Apport a été fournie au notaire soussigné.

#### *Deuxième résolution*

Les actionnaires décident de modifier l'article 6.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

" **Art. 6.1.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de six million cent soixante-deux mille cinq cent Euros (EUR 6.162.500,-) divisé en cent-vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie A (les «Parts Sociales de Catégorie A»), cent-vingt-cinq millions (125.000.000) de parts sociales de catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), cent-vingt-cinq millions (125.000.00) parts sociales de catégorie C (les «Parts Sociales de Catégorie C»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie D (les «Parts Sociales de Catégorie D»), cent vingt millions (120.000.000) parts sociales de catégorie E (les «Parts Sociales de Catégorie E»), et un million deux cent cinquante mille (1,250,000) parts sociales de catégorie F (les «Parts Sociales de Catégorie F») d'une valeur d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Le capital social de la Société pourra également être représenté par des Parts Sociales de catégorie G («Parts Sociales de Catégorie G»), des Parts Sociales de catégorie H («Parts Sociales de Catégorie H»), des Parts Sociales de catégorie I

(«Parts Sociales de Catégorie I»), des Parts Sociales de catégorie J («Parts Sociales de Catégorie J») d'une valeur d'un cent (EUR 0.01) chacune, dès leur émission et leur souscription (collectivement désignées avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D et les Parts Sociales de Catégorie E comme les «Parts Sociales»

#### *Frais et Dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 27 janvier 2010. Relation: EAC/2010/1110. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010037089/164.

(100036152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

---

#### **Anosoc S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 46.107.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

#### **l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 4 mai 2010 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040298/1023/17.

---

#### **B & B River S.A. S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 143.400.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

#### **l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 3 mai 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010040299/1023/16.

---

**Cadanor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 46.106.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2010 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040300/1023/16.

---

**Codipart S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 32.844.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2010 à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040301/1023/16.

---

**DHCT II Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 4.367.379,05.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 146.365.

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of the month of January,  
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Doughty Hanson & Co Managers Limited, a company incorporated under the laws of England, having its registered office at 45 Pall Mall, London SW1Y 5JG (United Kingdom) and registered with the Company House under number 03015047, represented by Me Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 14 January 2010 which shall be registered together with the present deed, being the sole shareholder and holding all the three hundred eighty-six million four hundred sixty-nine thousand eight hundred and nine (386,469,809) shares in issue in "DHCT II Luxembourg S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated on 30 April 2009 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1219 on 24 June 2009 (being one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares, forty-two million eight hundred and two thousand two hundred and one (42,802,201) Class A Shares, forty-two million eight hundred and two thousand two hundred and one (42,802,201) Class B Shares, forty-two million eight hundred and two thousand two hundred and one (42,802,201) Class C Shares, forty-two million eight hundred and two thousand two hundred and one (42,802,201) Class D Shares, forty-two million eight hundred and two thousand two hundred and one (42,802,201) Class E Shares, forty-two million eight hundred and two thousand two hundred and one (42,802,201) Class F Shares, forty-two million

eight hundred and two thousand two hundred and one (42,802,201) Class G Shares, forty-two million eight hundred and two thousand two hundred and one (42,802,201) Class H Shares and forty-two million eight hundred and two thousand two hundred and one (42,802,201) Class I Shares).

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 7th December 2009 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the Memorial.

The sole shareholder declared and requested the notary to record as follows:

(i) The sole shareholder is the sole holder of all of the shares in issue in the Company.

(ii) The item on which resolutions are to be passed is the following:

- Increase of the issued share capital from three million eight hundred sixty-four thousand six hundred ninety-eight Euro and nine Euro cents (€3,864,698.09) to four million three hundred sixty-seven thousand three hundred seventy-nine Euro and five Euro cents (€4,367,379.05) by the issue of fifty million two hundred sixty-eight thousand ninety-six (50,268,096) Shares of nine (9) different classes being five million five hundred eighty-five thousand three hundred forty-four (5,585,344) shares of each of Classes A, B, C, D, E, F, G, H and I for a total aggregate subscription price of five hundred two thousand six hundred eighty Euro and ninety-six Euro cents (€502,680.96), subscription to and payment by contribution in cash of the new Shares in CAN\$ (at the CAN\$/EUR exchange rate of 1.4920), consequential amendment of the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereafter the following resolution was passed:

*Sole resolution*

It is resolved to increase the issued share capital from three million eight hundred sixty-four thousand six hundred ninety-eight Euro and nine Euro cents (€3,864,698.09) to four million three hundred sixty-seven thousand three hundred seventy-nine Euro and five Euro cents (€4,367,379.05) by the issue of fifty million two hundred sixty-eight thousand ninety-six (50,268,096) Shares of 9 different classes being five million five hundred eighty-five thousand three hundred forty-four (5,585,344) shares of each of Classes A, B, C, D, E, F, G, H and I for a total aggregate subscription price of five hundred two thousand six hundred eighty Euro and ninety-six Euro cents (€502,680.96) (being at the CAN\$/EUR exchange rate of 14th January 2010 of 1.4920, seven hundred fifty thousand Canadian dollars (CAN\$750,000)).

The sole shareholder of the Company subscribed to all the shares so issued and paid the total subscription price of a total amount of five hundred two thousand six hundred eighty Euro and ninety-six Euro cents (€502,680.96) in Canadian dollars. Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

In consequence of the issue of shares, it is resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **5.1.** The Company's corporate capital is set at four million three hundred sixty-seven thousand three hundred seventy-nine Euro and five Euro cents (€4,367,379.05) represented by:

- one million two hundred fifty thousand (1,250,000) Ordinary Shares,
- forty-eight million three hundred eighty-seven thousand five hundred forty-five (48,387,545) class A shares (the "Class A Shares"),
- forty-eight million three hundred eighty-seven thousand five hundred forty-five (48,387,545) class B shares (the "Class B Shares"),
- forty-eight million three hundred eighty-seven thousand five hundred forty-five (48,387,545) class C shares (the "Class C Shares"),
- forty-eight million three hundred eighty-seven thousand five hundred forty-five (48,387,545) class D shares (the "Class D Shares"),
- forty-eight million three hundred eighty-seven thousand five hundred forty-five (48,387,545) class E shares (the "Class E Shares"),
- forty-eight million three hundred eighty-seven thousand five hundred forty-five (48,387,545) class F shares (the "Class F Shares"),
- forty-eight million three hundred eighty-seven thousand five hundred forty-five (48,387,545) class G shares (the "Class G Shares"),
- forty-eight million three hundred eighty-seven thousand five hundred forty-five (48,387,545) class H shares (the "Class H Shares") and
- forty-eight million three hundred eighty-seven thousand five hundred forty-five (48,387,545) class I shares (the "Class I Shares"),

representing a total of four hundred thirty-six million seven hundred thirty-seven thousand nine hundred five (436,737,905) shares of a nominal value of one Euro cent (€0.01) each, all fully paid up."

All items on the agenda have thus been resolved on.

### Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 2,200.-.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatorzième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Doughty Hanson & Co Managers Limited, une société constituée sous les lois d'Angleterre, ayant son siège social au 45 Pall Mall, Londres SW1Y 5JG (Royaume-Uni) et inscrite auprès du Companies House sous le numéro 03015047, représentée par Me Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 14 janvier 2010, laquelle sera enregistrée avec le présent acte, étant l'associé unique détenant toutes les trois cent quatre-vingt-six millions quatre cent soixante-neuf mille huit cent neuf (386.469.809) parts sociales émises dans «DHCT II Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 28, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée le 30 avril 2009 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1219 du 24 juin 2009 (représentées par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires, quarante-deux millions huit cent deux mille deux cent une (42.802.201) Parts Sociales de Classe A, quarante-deux millions huit cent deux mille deux cent une (42.802.201) Parts Sociales de Classe B, quarante-deux millions huit cent deux mille deux cent une (42.802.201) Parts Sociales de Classe C, quarante-deux millions huit cent deux mille deux cent une (42.802.201) Parts Sociales de Classe D, quarante-deux millions huit cent deux mille deux cent une (42.802.201) Parts Sociales de Classe E, quarante-deux millions huit cent deux mille deux cent une (42.802.201) Parts Sociales de Classe F, quarante-deux millions huit cent deux mille deux cent une (42.802.201) Parts Sociales de Classe G, quarante-deux millions huit cent deux mille deux cent une (42.802.201) Parts Sociales de Classe H, et quarante-deux millions huit cent deux mille deux cent une (42.802.201) Parts Sociales de Classe I).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 7 décembre 2009 suivant acte reçu de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, pas encore publié au Mémorial.

L'associé unique a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(i) L'associé unique détient toutes les parts sociales émises dans la Société.

(ii) Le point sur lequel des résolutions doivent être passées est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de trois millions huit cent soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-huit Euros et neuf cents (€ 3.864.698,09) à quatre millions trois cent soixante-sept mille trois cent soixante-dix-neuf Euro et cinq Cent (€ 4.367.379,05) par l'émission de cinquante millions deux cent soixante-huit mille quatre-vingt-seize (50.268.096) Parts Sociales de neuf (9) classes différentes, soit cinq millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-quatre (5.585.344) parts sociales de chacune des Classes A, B, C, D, E, F, G, H et I pour un prix de souscription total de cinq cent deux mille six cent quatre-vingt Euro et quatre-vingt-seize Cent (€ 502.680,96), souscription et paiement par l'apport en numéraire des nouvelles Parts Sociales en dollars canadiens (au taux d'échange CAN\$/EUR de 1,4920), modification conséquente du premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société.

A la suite de quoi, la résolution suivante a été passée:

#### Résolution unique

Il est décidé d'augmenter le capital social émis de trois millions huit cent soixante-quatre mille six cent quatre-vingt-dix-huit Euros et neuf cents (€ 3.864.698,09) à quatre millions trois cent soixante-sept mille trois cent soixante-dix-neuf Euro et cinq Cent (€4.367.379,05) par l'émission de cinquante millions deux cent soixante-huit mille quatre-vingt-seize (50.268.096) Parts Sociales de neuf (9) classes différentes, soit cinq millions cinq cent quatre-vingt-cinq mille trois cent quarante-quatre (5.585.344) parts sociales de chacune des Classes A, B, C, D, E, F, G, H et I, pour un prix de souscription total de cinq cent deux mille six cent quatre-vingt Euro et quatre-vingt-seize Cent (€ 502.680,96) (soit au taux d'échange CAN\$/EUR du 14 janvier 2010 de 1,4920, sept cent cinquante mille dollars canadiens (CAN\$ 750.000)).

L'associé unique de la Société a souscrit à toutes les parts sociales ainsi émises et a libéré le prix de souscription total d'un montant total de cinq cent deux mille six cent quatre-vingt Euro et quatre-vingt-seize Cent (€ 502.680,96) en dollars canadiens. Preuve du paiement a été montrée au notaire soussigné.

En conséquence de l'émission des parts sociales, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société ayant la teneur suivante:

«5.1. Le capital social de la Société est fixé à quatre million trois cent soixante-sept mille trois cent soixante-dix-neuf Euro et cinq Cent (€4.367.379,05), représenté par:

- un million deux cent cinquante mille (1.250.000) Parts Sociales Ordinaires,
  - quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (48.387.545) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"),
  - quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (48.387.545) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"),
  - quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (48.387.545) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"),
  - quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (48.387.545) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"),
  - quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (48.387.545) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"),
  - quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (48.387.545) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"),
  - quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (48.387.545) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"),
  - quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (48.387.545) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"),
  - quarante-huit millions trois cent quatre-vingt-sept mille cinq cent quarante-cinq (48.387.545) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I"),
- représentant un total de quatre cent trente-six millions sept cent trente-sept mille neuf cent cinq (436.737.905) parts sociales, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01), toutes entièrement libérées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision de l'associé unique a été clôturée.

#### *Dépenses, Evaluation*

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à approximativement EUR 2.200,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2223. Reçu soixante-quinze euros (75 €)

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 10 mars 2010.

Référence de publication: 2010037078/174.

(100036013) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mars 2010.

#### **Consolidated Securities Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 90.864.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2010 à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.

3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040302/1023/17.

---

**Hiorts Finance S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 37.600.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 4 mai 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040305/1023/16.

---

**C.R.B. S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.445.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 3 mai 2010 à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2009.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040303/1023/17.

---

**FINLUX HOLDING - Compagnie Luxembourgeoise de Finance et de Gestion S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 12.869.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.

4. Nominations statutaires.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040304/1023/18.

---

**Le Bois du Breuil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 44.452.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 3 mai 2010 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2009.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040306/1023/16.

---

**Magenta International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 66.240.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 3 mai 2010 à 11.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040307/1023/16.

---

**Massena S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 40.777.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
qui aura lieu le 3 mai 2010 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040308/1023/16.

---

**Murilux Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 37, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 72.365.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à  
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 5 mai 2010 à 13.15 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision de la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010040309/1023/17.

**Breeders Trust, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.829.

*Auszug aus der Beschlussfassung der Ausserordentlichen Generalversammlung vom 6. Oktober 2009*

- Die Amtsniederlegung des Herrn Jörg EGGERS als Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 1. September 2009 ist angenommen.

- Dr. Leon Mol, Privatangestellter, geboren am 30. März 1965, geschäftlichansässig 's Heerenhoeksedijk 44, 4453 RB's Heerehoek, Niederlande ist als neues Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 1. September 2009 ernannt. Sein Mandat wird anlässlich der Ordentlichen Generalversammlung, welche im Jahre 2012 stattfinden wird, auslaufen.

Luxemburg, den 6. Oktober 2009.

Für beglaubigten Auszug

Für BREEDERS TRUST

Unterschriften

Référence de publication: 2009135537/17.

(090163178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2009.

**ACOLIN Fund Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 135.674.

*Auszug aus dem Umlaufbeschluss  
des Verwaltungsrates vom 24. Februar 2010*

Aus dem Beschluss des Verwaltungsrates der ACOLIN Fund Management S.A. vom 24. Februar 2010 ergibt sich, dass folgende Entscheidung getroffen wurde:

Der Verwaltungsrat beschließt den Rücktritt aus dem Verwaltungsrat des Herrn Bob Torkelund per 23. Februar 2010 anzunehmen und diese Position im Verwaltungsrat vorerst vakant zu lassen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. April 2010.

ACOLIN Fund Management S.A.

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010039213/18.

(100051001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2010.